



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Compte rendu de la réunion du 30 novembre 2017
Diagnostic préliminaire sur le secteur minier de Pic de la Fourque/Salau

Participants :

- Patrick LEVERINO, sous-préfet de l'arrondissement de St-Girons
- Joëlle LOUBET – secrétaire générale à la sous-préfecture de St-Girons
- Jean-Luc PLAZA, sous-préfecture de St-Girons
- Nathalie HANNACHI, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Occitanie
- Jean-Luc FINDELAIR, DREAL d'Occitanie
- Marie SUDERIE, Unité Inter-Départementale 31/09 de la DREAL
- Aurore STEPHANT-CHAMPIGNY, GEODERIS
- Patricia BRUCHET, Directrice-Adjointe, Direction Départementale des Territoires
- Pierre BONTOUR – chef de service « Santé, Protection des Animaux et Environnement » - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- Eric PASCAL, Agence Régionale de Santé
- M. PELANGEON, agence régionale de santé
- Chef d'escadron Véronique STASIO, commandant la compagnie de gendarmerie de St-Girons
- Jacques RENOUD, adjoint au Maire - commune de Couflens
- Mme DUQUESNES, conseillère municipale – commune de Seix
- M. SERVAT, adjoint au maire - commune d'Oust
- Jean-Noël VIGNEAU, président de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées
- André ROUCH, président du PNRPA, représentant également M. Nayrou, président du CD 09
- Vincent ROZES, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège
- Joël VENTURIN, Chambre d'Agriculture de l'Ariège
- Violaine RICHL, AFP Cougnets et Saubé
- Martine BESSIERES, présidente de l'AFP de Couflens Haut-Salat
- Gisèle GOUAZE, groupement pastoral de Mont Rouch
- Jean-Luc SERVAT, Fédération de Pêche de l'Ariège
- M. ANDRIEU, Groupement des Offices de Tourisme du Couserans
- Sandrine LONGIS, Le Chabot – représentant également France Nature Environnement
- Jean-Jacques MARTIN, Union locale de la CGT
- Jacques SOUCASSE, président de l'association PPERMS
- Mme NIRASCOU, co-présidente de l'association PPERMS
- M. CLEE, membre de l'association PPERMS
- M. Charles GALEY, membre de l'association PPERMS.

Etaient excusés :

- Henri NAYROU, président du conseil départemental de l'Ariège
- Christine TEQUI, conseillère départementale du canton Couserans Est
- Alain SERVAT, Président de la Fédération Pastorale de l'Ariège

*

* *

Introduction par Monsieur le Sous-Préfet

Un représentant de la CGT et le président et la co-présidente de l'association PPERMS s'étant présentés à l'entrée de la salle pour assister, sans invitation, à la réunion, M. le sous-préfet accepte leur présence en rappelant toutefois que l'objet de la réunion ne porte pas sur le Permis Exclusif de Recherche (PER).

M. le sous-préfet a rappelé le contexte et l'objet de la réunion.

Dans le cadre de la directive européenne du 15 mars 2006 relative à la gestion des déchets de l'industrie extractive (DDIE), GEODERIS, expert de l'État dans le domaine de l'après mine, a réalisé un inventaire des dépôts miniers sur le territoire métropolitain, permettant ainsi d'identifier des secteurs susceptibles de présenter un risque sanitaire et environnemental significatif.

En région Midi-Pyrénées, 6 secteurs ont été classés en E ou en D : ceux-ci ont été ciblés pour faire l'objet d'études sanitaires et environnementales détaillées basées sur la méthodologie d'Interprétation de l'État des Milieux (IEM) afin d'évaluer l'impact potentiel des sources de pollution d'origine minière sur la santé et l'environnement.

Le département de l'Ariège a été retenu pour la réalisation de la première de ces études, conduite par GEODERIS avec la collaboration du BRGM et de l'INERIS en 2011, sur le secteur minier du Pic de la Fourque-Salau (commune de Couflens) siège d'une exploitation de tungstène entre 1970 et 1986, classé en D.

Cette étude pilote a servi à alimenter les réflexions et le retour d'expérience pour dérouler la méthodologie d'Interprétation de l'Etat des Milieux (outil utilisé pour les sites et sols pollués) en contexte d'après-mine qui ont, depuis, été effectuées sur d'autres sites miniers (notamment sur le secteur minier de Sentein, pour ce qui concerne notre département). Cette étude pilote n'a concerné que le site minier (au plus près des zones d'extraction et de traitement du minerai), contrairement à celle de Sentein qui a été étendue à l'ensemble de la vallée.

Lors de la réunion publique du 10 mai 2016, GEODERIS et les services de l'État compétents ont présenté les résultats de cette étude et les recommandations qui en découlent. Madame la Préfète s'était engagé, avec l'accord du Ministère de l'Environnement, à faire réaliser une étude complémentaire intégrant notamment des analyses minéralogiques plus fines de détection de fibres d'amiante et une extension de l'étude au-delà du site minier.

Cette étude a fait l'objet d'une réunion de lancement le 28 novembre 2016 : GEODERIS y avait présenté les objectifs de l'étude complémentaire, les méthodologies qui seraient employées, les analyses spécifiques qui seraient menées ainsi que le calendrier de réalisation.

GEODERIS a démarré l'étude en janvier-février 2017 avec notamment un travail de consultation des archives existantes. Suite à l'attribution du PER, le programme de travail de l'étude a été révisé. Il s'agit de mener en 2017 un diagnostic préliminaire en cinq volets (études historique, géologique et du fond pédogéochimique, étude spécifique des travaux de recherche de Saubé pour le plomb-zinc et caractérisation des milieux en aval du site minier). Dans ce cadre, une campagne de terrain a été menée entre le 12 et le 30 juin 2017, sur la commune de Couflens et sur une partie de la commune de Seix.

A partir du power-point diffusé sur écran (**en pièce jointe**), Mme STEPHANT-CHAMPIGNY, ingénieur-minier à GEODERIS, présente l'état d'avancement de l'étude :

- la phase informative avec la consultation des archives accessibles permettant d'étudier toutes les sources de pollution potentielles liées à l'ancienne activité minière,
- la phase d'investigations sur le terrain (prélèvements et mesures réalisés).

Elle précise que le travail d'interprétation et d'analyse des données commence et qu'il s'agit donc à ce stade de données brutes et de résultats provisoires pouvant évoluer en fonction des corrélations à réaliser.

Le rapport final devrait être rendu à l'administration mi 2018 et sera présenté en réunion publique après l'été 2018 (après présentation aux services de l'État).

Mme STEPHANT-CHAMPIGNY a ensuite répondu aux questions.

Elle est interpellée sur la pertinence des prélèvements effectués par GEODERIS sur le Pic de la Fourque. Elle répond que cette zone a été choisie car aucune activité minière n'y a été réalisée. Cela permettra donc de disposer d'un état de référence (sols hors influence minière mais avec le même faciès géologique).

M. MARTIN (CGT) fait remarquer que, dans le projet de loi de finances pour 2018, il n'apparaît pas, à sa connaissance, de ligne pour la dépollution du site de Salau (présence de transformateurs et de PCB). Le sous-préfet précise que la loi de finances ne fait pas apparaître un tel niveau de détail et qu'il faudra disposer d'une meilleure connaissance du problème en entrant dans la mine avant de mettre en place des solutions. Par ailleurs, les travaux de dépollution éventuels ne seront pas forcément mis en œuvre par l'État mais peut être par l'ancien exploitant puisque Salau n'est pas une mine orpheline ou par le nouvel exploitant lui-même.

M. MARTIN (CGT) demande pourquoi aucun prélèvement sur la faune sauvage n'a été effectué. Mme STEPHANT-CHAMPIGNY répond que ces prélèvements ne sont pas prévus dans le cadre du diagnostic préliminaire. Des prélèvements sur les milieux d'exposition (eaux, sols, flore) de la faune sauvage peuvent être menés dans le cadre d'études de type « IEM » : si GEODERIS, au terme de son étude, conclut que les milieux sont dégradés, il peut émettre des recommandations. Dans ce cadre, des prélèvements sur la faune peuvent alors être envisagés par les organismes compétents (autres que GEODERIS).

Mme LONGIS fait observer que le porteur de projet a commandé à la Fédération de Pêche une analyse sur les poissons. Elle demande s'il est prévu qu'elle soit annexée à l'étude menée par GEODERIS. Mme STEPHANT-CHAMPIGNY répond que ces résultats pourront être pris en compte (et non annexés à l'étude de GEODERIS) après la communication officielle des résultats de cette étude qui n'ont pas encore été portés à sa connaissance. Elle s'interroge toutefois sur la date de cette communication qui risque de ne pas être compatible avec celle du rendu de son étude. Elle précise que cette étude, qui est faite dans le cadre du point « zéro » pour servir aux études d'impact de Variscan, peut être effectivement intéressante d'un point de vue technique pour GEODERIS.

Mme LONGIS s'étonne que l'État ait fait le choix de stopper une étude complète d'après-mine pour installer un industriel sur le site. En réponse, il est indiqué que l'étude complémentaire initiale, commandée en 2016, d'évaluation sanitaire et environnementale des activités minières passées doit être adaptée compte tenu de l'attribution du PER en février 2017. Il a en effet été décidé de réaliser un diagnostic préliminaire en 2017 permettant de disposer d'un état des lieux de l'environnement du site, sur les zones hors influence minière et sur les zones situées en aval du site. Si le projet du PER n'aboutit pas, et que les sources de pollution ne sont pas modifiées, une étude sanitaire complète pourra être menée.

M. RENOUD demande si les rapports de surveillance du site par DPSM pourraient lui être communiqués. La DREAL confirme que ces rapports ne sont pas publics mais qu'une synthèse peut être transmise.

M. RENOUD demande si dans les archives consultées, la présence d'amiante est mentionnée. Mme STEPHANT-CHAMPIGNY répond que c'est le cas. M. RENOUD indique que cela ne fait que confirmer ce qu'il savait déjà concernant la présence d'amiante sur les terrils. M. SERVAT réagit à cette affirmation en indiquant qu'il ira déposer plainte contre la commune pour mise en danger de la vie d'autrui lors d'héliportages qu'il aurait effectués avec l'accord de la mairie.

M. SOUCASSE demande si le power-point sera diffusé. Le sous-préfet indique que celui-ci sera mis en ligne sur le site de la préfecture. Il rappelle que l'étude réalisée en 2011 ainsi que les documents relatifs à la réunion de lancement de l'étude complémentaire du 28 novembre 2016 sont également consultables sur le site internet de la préfecture.

Le sous-préfet,


Patrick LEVERINO

